

M. Isnor: Avec plaisir!

M. Knowles: Le Gouvernement n'aurait-il pas pu, sans enfreindre la loi, ajouter à ses estimations de l'année suivante un article relatif à un contrat?

M. Isnor: Oui et non. Disons tout de suite que le député serait le premier à reprocher au Gouvernement d'imputer sur les crédits pour 1949 un compte déjà acquitté en 1948, et il aurait raison.

M. Knowles: Chaque année nous sommes appelés à voter de nouveau des crédits adoptés antérieurement.

M. Isnor: Je demande pardon à l'honorable député. Les reports de crédit s'appliquent aux soldes, à des sommes non encore dépensées.

M. Knowles: Est-ce là la façon de gérer l'entreprise privée?

M. Isnor: Nous établissons le détail des dépenses, afin que lorsque le vérificateur examine nos livres, nos inscriptions, nos pièces comptables, nos récépissés, il peut voir que nous n'imputons pas sur le compte de l'année 1948 des dépenses qui portent sur l'exercice 1949. Voilà.

J'allais parler des fonctions générales de l'organisme et du principe dont il s'inspire. Je conviens avec le député de Muskoka-Ontario (M. Macdonnell) que, dans l'ensemble, il accomplit de la bonne besogne. Je suis heureux que la Corporation relève du ministère du Commerce. Je conviens également avec le critique financier de l'opposition que l'organisme doit non seulement présenter un rapport, mais que celui-ci doit se rattacher au rapport du ministère du Commerce. Ainsi, le Parlement pourrait examiner les comptes de la Corporation et les déférer au comité des comptes publics, qui les examinerait avec soin. Cette façon de procéder nous permettrait de déterminer si les dépenses ont été effectuées à bon escient.

Un autre problème intéresse particulièrement ma région. Je rappelle au ministre du Commerce que la Corporation semble faire des affaires surtout en Ontario. Comme l'organisme est en contact étroit avec les acheteurs et les vendeurs de cette province industrielle, il y effectue la plupart de ses achats. Le ministre aura beau soutenir que ces sociétés comptent des représentants dans les diverses régions du pays, nous les croyons moins favorisées que l'Ontario. J'exhorte le ministre de qui relève la Corporation à voir à ce qu'on tienne compte également des autres secteurs du pays, notamment la belle province de la Nouvelle-Écosse et toutes les provinces Maritimes en général. A notre avis,

plusieurs marchés accordés à d'autres régions devraient, en toute justice, être confiés aux provinces Maritimes, qui pourraient plus facilement fournir les denrées en cause. Je pense en particulier aux approvisionnements destinés à nos trois armes. Qui songerait, par exemple, à acheter dans l'Ontario ou le Québec du beurre destiné aux troupes stationnées en Nouvelle-Écosse? C'est, cependant, ce qui se fait. On livre chaque jour aux troupes qui se trouvent à Halifax du beurre provenant de régions situées à l'extérieur des provinces Maritimes. C'est presque ridicule, mais c'est ce qui vient de se produire. J'ai signalé, à l'époque, qu'à mon avis, cela ne satisferait pas le ministère intéressé ni l'organisme chargé des achats. Évidemment, les résultats ont confirmé mon dire. On n'a pas pu fournir une quantité suffisante d'œufs et de beurre pour répondre aux besoins quotidiens. A mon sens, cet organisme devrait s'efforcer davantage d'acheter des sociétés locales les produits dont on a besoin sur place. Je prie le ministre du Commerce (M. Howe) d'étudier la question.

Voici encore un exemple patent de l'ignorance de certains fonctionnaires. On me l'a signalé aujourd'hui. Je ne crois pas que le commun des députés sache ce qu'est une défense. Une défense se compose de soixante à quatre-vingt petites billes qu'on lie ensemble pour protéger à la fois le quai et le navire venant s'y amarrer. Tout dernièrement, un société locale qui fournissait ces défenses depuis des années a appris qu'on allait faire venir à cette fin des billes de la Colombie-Britannique. Nous estimons beaucoup le bois et les billes produits en Colombie-Britannique, mais rien ne motive, à notre avis, leur transport de la Colombie-Britannique en Nouvelle-Écosse, alors que nous disposons de grandes quantités de ces billes.

Je ne tiens pas à me répandre en reproches, car j'approuve l'œuvre de la Corporation. J'ai simplement voulu signaler ces questions au ministre et à l'organisme en cause parce que, à mon avis, cet organisme devrait s'intéresser à l'économie de tout le pays et non seulement à celle d'une ou deux provinces. J'ai d'ailleurs l'intention d'appuyer la résolution.

M. E. G. Hansell (Macleod): Monsieur l'Orateur, notre groupe devrait sans doute appuyer la mesure puisqu'elle n'a pour effet que de proroger ces pouvoirs pendant un temps assez court. Nous n'avons rien de précis à reprocher à la société. Néanmoins je voudrais consigner au compte rendu certaines opinions personnelles relatives aux sociétés de la couronne en général. Je suis tenté de croire qu'elles dégagent le Gouvernement de ses responsabilités et lui fournissent ainsi une échappatoire. Néanmoins, je ne saurais croire